

## **PROCÈS-VERBAL de la réunion du Conseil Municipal du Jeudi 05 juillet 2018**

Par convocations individuelles adressées le 27 juin 2018 aux Conseillers Municipaux, le Conseil Municipal a été invité à se réunir en séance ordinaire le 05 juillet 2018.

### **ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 04 juin 2018
2. Communications du Maire
3. Rapport de commissions
4. Arrêt du Plan Local d'Urbanisme (PLU)
5. Attribution de marchés de travaux Mairie et Annexe
6. Travaux à l'Espace La Forêt : demandes de subventions
7. Approbation d'un contrat de fourniture d'électricité à l'Espace La Forêt
8. Subvention voyages scolaires
9. Tarifs de l'école de musique 2018-2019
10. Approbation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)
11. Personnel : versement de la prime de fin d'année
12. Personnel : modification de la durée hebdomadaire de service (DHS) des ATSEM
13. Rapport d'activité 2017 du Réseau GDS
14. Renouvellement du contrat de concession avec R-GDS
15. Rapport d'activités 2017 SFR Numéricâble
16. Rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable (CCBZ)
17. Rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement (CCBZ)
18. Rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets (CCBZ)
19. Divers

L'an deux mil dix-huit, le jeudi 05 juillet 2018 à 18h30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Eric HOFFSTETTER, Maire

#### Présents :

M. Eric HOFFSTETTER, Maire

M. Jacky NOLETTA, M. Jacques ECKERT, Mme Véronique IFFER, Mme Michèle NAVE, Mme Fabienne ANTHONY, Adjoints

Mme Agnès GUILLAUME, M. Jean-Paul BURKARDT, Mme Géraldine FURST, Mme Anne GUYAU, M. Christophe HEITZ, M. Patrick KERN, Mme Emmanuelle PARISSE, M. Christian SCHAEFFER, M. Alain VOLTZENLOGEL, M. Richard VOLTZENLOGEL

#### Absents excusés avec pouvoir :

M. Claude KERN, pouvoir à M. Jacky NOLETTA

M. Patrick SIMON, pouvoir à M. Patrick KERN

Mme Sabine KROMMENACKER, pouvoir à Mme Emmanuelle PARISSE

M. Damien WERLE, pouvoir à M. Richard VOLTZENLOGEL

Mmes Patricia HUMMEL et Patrice ZENSS, absentes excusées sans pouvoir

Mme Sylvie GRATHWOHL et M. Damien WERLE arrivent au point 13

M. le Maire Eric HOFFSTETTER ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres présents dans les nouveaux locaux de la mairie de Gries.

M. Alain VOLTZENLOGEL secrétaire de séance.

### **1) Approbation du procès-verbal du 04 juin 2018**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le PV de la séance du 04 juin 2018

### **2) Communications du Maire**

Mercredi 6 juin	9h30 – Réunion DGS à Geudertheim 19h – Réunion CCAS
Jeudi 7 juin	14h – Commission POS-PLU
Ve 8, Sa 9, dim. 10 juin	Festival Best Of Live
Lundi 11 juin	18h – Commission Communale Impôts Directs 20h – Conseil communautaire
Mercredi 13 juin	Réception marchés travaux Mairie
Vendredi 15 juin	16h – Kermesse Ecole Maternelle
Lundi 18 juin	18h – Conseil école maternelle
Mercredi 20 juin	18h – Fête de la Musique
Samedi 23 juin	80 ans Roger LOTH
Dimanche 24 juin	Fête Paroisse Protestante
Lundi 25 juin	15h – Commission d'Appel d'Offres Marchés Travaux Mairie
Mardi 26 juin	18h – Conseil école élémentaire
28 et 29 juin	Déménagement des services de la mairie
Vendredi 29 juin	9h – réunion du CISPD à Bischwiller 19h – Fête de fin d'année du périscolaire 19h30 – Assemblée Générale du BCGO
Samedi 30 juin	9h – Réunion toutes commissions CIJ
Dimanche 1 <sup>er</sup> juillet	Remise des prix Tournoi Tennis et barbecue
Jeudi 5 juillet	18h – Conseil Municipal

### **DIA**

La Commune de Gries n'a pas fait valoir son droit de préemption pour les biens suivants :

- **Section 10, n° 38/22, 102/22, 104/24, 115/25** 21A, rue Principale
- **Section 42, n° 988/77 et 989/77** 16 rue des Hirondelles
- **Section 10, n° 162/12** 32, rue Principale
- **Section 11, n° 633/96** 38 rue des Vergers
- **Section 16, n° 299/122** Rue de Haguenu, lieu-dit « Talloch »
- **Section 16, n° 301/121** Rue de Haguenu, lieu-dit « Talloch »
- **Section 3, n° 8** 88, rue Principale

### **3) Rapport de commissions**

- **Commission POS-PLU** du 7 juin 2018
- **CCID** du 11 juin 2018
- **CAO** du 25 juin 2018

Mme Fabienne ANTHONY, adjointe au maire, informe les conseillers de la réunion du CISPD du 29 juin 2018 à Bischwiller, où il a été question de sécurité dans tous les domaines sur le secteur gendarmerie.

### **4) Arrêt du Plan Local d'Urbanisme**

M. Jacques ECKERT, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, rappelle l'histoire et les objectifs de la transformation du POS en PLU.

- Définir l'affectation des sols et organiser l'espace communal pour permettre un développement harmonieux de la commune avec une approche économe en termes de consommation d'espace ;
- Disposer d'un document d'urbanisme garant du projet urbain, environnemental et économique de la commune, et qui intègre les orientations du SCoTers et des lois Grenelle et Alur ;
- Faire évoluer les limites des zones d'extension afin d'optimiser leur fonctionnement futur, ainsi que les réseaux qui les desserviront ;
- Disposer d'orientations d'aménagement garantissant l'aménagement cohérent des secteurs concernés, qu'ils soient situés au cœur de l'enveloppe urbaine, ou à sa périphérie ;
- Optimiser le foncier disponible au cœur du tissu urbain afin de réduire la consommation d'espace naturel ;
- Conforter l'activité économique existante ;
- Faire un bilan de l'application des règles d'urbanisme du POS dans les zones urbaines et à urbaniser et les réajuster si nécessaire ;
- Adapter les règles du document d'urbanisme aux orientations nouvelles qui seront définies et disposer d'une réglementation d'urbanisme garantissant la bonne intégration des opérations à venir dans le patrimoine bâti existant ;
- Prendre en compte les risques dans l'aménagement du territoire et en particulier le PPRI de la Zorn, afin d'assurer la protection des personnes et des biens ;
- Protéger les zones agricoles et naturelles et en particulier les zones humides.

M. le Maire Eric HOFFSTETTER présente au conseil municipal le bilan de la concertation

Il ressort de la **concertation opérée depuis la prescription du PLU que l'ensemble des modalités définies ont été respectées**. Celles-ci ont permis d'associer les habitants durant toute la durée de la procédure et notamment sur les phases les plus stratégiques (règlement, PADD...via des réunions publiques et des informations municipales). Les participations aux réunions publiques ont toutefois été peu nombreuses, de même que les remarques consignées dans le registre ou envoyées par courrier (4 en tout). Celles-ci concernaient uniquement des demandes personnelles qui ont toutefois été utiles pour réinterroger le projet communal (zones d'extension, occupation du sol, profondeur constructible...), mais sans pour autant le remettre en cause. Les différentes consultations avec les habitants et les PPA ont été bénéfiques pour diffuser les nouvelles logiques de construction d'un document d'urbanisme comparativement à celles qui préexistaient le temps du POS. **Les observations transmises par les habitants ont ainsi été étudiées objectivement et les réponses apportées l'ont été dans le souci de préserver la cohérence d'ensemble du projet de PLU de GRIES et d'optimiser la consommation foncière.**

M. le Maire Eric HOFFSTETTER présente au conseil municipal le projet de Plan Local d'Urbanisme à arrêter ;

**Considérant que :**

Le projet de plan local d'urbanisme est prêt à être arrêté et transmis pour avis aux personnes publiques mentionnées aux articles L.153-15 à L.153-17 du code de l'urbanisme ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-14 à L.153-18, L.153-33, R.153-3 et L.103-2 à L.103-6 ;

Vu le retrait de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Région de Strasbourg en date du 01/07/2017,

Vu l'adhésion de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn au Syndicat Mixte du SCoT de l'Alsace du Nord en date du 01/07/2017,

Vu le plan d'occupation des sols approuvé le 28/04/1988, révisé le 23/08/2001 et modifié le 22/03/2004, le 04/09/2006, le 29/12/2009 et le 28/03/2011 ;

Vu les révisions simplifiées n°1 et n°2 du plan d'occupation des sols approuvées le 29/12/2009 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 22/11/2010 prescrivant une première fois la révision du plan d'occupation des sols pour sa transformation en plan local d'urbanisme, précisant les objectifs poursuivis et définissant les modalités de la concertation ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 08/12/2014 Prescrivant une seconde fois la révision du plan d'occupation des sols pour sa transformation en plan local d'urbanisme, précisant les objectifs poursuivis et définissant les modalités de la concertation ;

Vu le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables en date du 27/03/2017 ;

Vu la consultation, au titre de l'article L.104-2 du code de l'urbanisme, de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale pour l'examen au cas par cas en date du 01/06/2017 et sa réponse en date du 01/08/2017 ne soumettant pas le projet de plan local d'urbanisme à évaluation environnementale ;

Vu le projet de révision du plan d'occupation des sols pour sa transformation en plan local d'urbanisme ;

Vu le bilan de la concertation ;

**Après avoir délibéré sur le bilan de la concertation et sur le projet de plan local d'urbanisme,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité**

- **TIRE et ARRETE** le bilan de la concertation joint en annexe à la présente délibération ;
- **ARRETE** le projet de Plan Local d'Urbanisme conformément au dossier annexé à la présente.

- **DIT QUE** la présente délibération accompagnée du projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté seront transmis pour avis à :

## **1. Consultations au titre des articles L153-16 et L153-17 du code de l'urbanisme relatifs à l'arrêt du projet**

### **a) Au titre de l'article L153-16 et L132-7 du code de l'urbanisme :**

- Madame la Sous-Préfète chargée de l'arrondissement de Haguenau-Wissembourg ;
- Monsieur le Président du Conseil Régional de la Région Grand Est ;
- Monsieur le Président du Conseil Départemental du Bas-Rhin ;
- Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole ;
- Monsieur le Président de la Chambre de Métiers d'Alsace ;
- Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture d'Alsace ;
- Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Alsace du Nord ;
- Monsieur le Président de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers – Direction Départementale des Territoires du Bas-Rhin – Service Agriculture ;

### **b) Au titre de l'article L153-17 du code de l'urbanisme (à leur demande ou à la demande de la commune) :**

- Messieurs les Maires des communes de Bischwiller, Haguenau, Kurtzenhouse, Weitbruch et Weyersheim ;
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn ;
- Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de Haguenau ;

## **2. Consultations particulières :**

### **a) Au titre du code de l'urbanisme :**

- Monsieur le Président de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers – Direction Départementale des Territoires du Bas-Rhin – Service Agriculture – article L.151-13 du code de l'urbanisme ;
- Monsieur le Préfet du Bas-Rhin au titre de la demande de dérogation prévue aux articles L.142-4, L.142-5 et R.142-2 du code de l'urbanisme ;

### **b) Au titre du code rural et de la pêche maritime :**

- Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture d'Alsace – articles L.112-3 du code rural et de la pêche maritime et R153-6 du code de l'urbanisme ;

- **INFORME QUE** la présente délibération fera l'objet **d'un affichage durant un mois en mairie.**

Le dossier tel qu'arrêté par le conseil municipal est tenu à la disposition du public aux jours et horaires habituels d'ouverture de la mairie.

## **5) Attribution de marchés de travaux pour la restructuration de la mairie et la construction d'une annexe**

La Commission d'Appel d'Offres a procédé à l'ouverture des plis le mercredi 13 juin 2018. Après vérification, analyse et négociation des différentes offres, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le lundi 25 juin 2018, a proposé d'attribuer les marchés de travaux aux entreprises suivantes :

	<b>LOT</b>	<b>ENTREPRISE</b>	<b>MONTANT HT</b>
1	Désamiantage – démolition	AXEST	68 414.11 €
2	Gros-œuvre	CBA	216 238.04 €
3	Charpente bois	KLEINCLAUS	15 813.57 €
4	Couverture tuiles / zinc	WIEDEMANN	30 517.07 €
5	Etanchéité PVC	RIED ETANCHE	27 410.70 €
6	Menuiserie extérieure Alu	MEDER	33 891.00 €
7	Portes automatiques coulissantes	MEDER	8 800.00 €
8	Serrurerie	MEDER	35 558.70 €
9	Echafaudages	FREGONESE	3 225.10 €
10	Bardage Grès	MEAZZA	39 435.10 €
11	Plâtrerie – Isolation – Faux-Plafonds	CILIA S.N.	84 916.37 €
12	Electricité	KOESSLER	136 305.00 €
13	Chauffage – Ventilation	SANICHAUF	89 500.00 €
14	Sanitaire – Assainissement	VOGT	79 446.42 €
15	Menuiserie intérieure bois	ROHMER	83 782.78 €
16	Chapes – carrelage	DIPOL	21 325.87 €
17	Sols souples	JUNGER	18 343.90 €
18	Parquet	SINGER Parquet	8 949.78 €
19	Peinture	DECOPEINT	35 988.82 €
20	Aménagements extérieurs	PONTIGGIA	36 223.90 €
		<b>TOTAL HT</b>	<b>1 074 086.23 €</b>

21 Mobilier mobile

*Reste à attribuer  
ultérieurement*

*Estim.46 000.00 €*

Pour mémoire, au stade APD du projet fin janvier, le cout estimatif prévisionnel des travaux était de **1 226 000 € HT** (1 272 000 € avec le lot mobilier mobile). L'écart est de 151 913.77 € HT avec l'estimatif. Le chantier va démarrer fin août, début septembre.

**Après en avoir délibéré,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, décide**

- **D'ATTRIBUER** les lots aux entreprises tels que mentionnés ci-dessus pour un montant total de **1 074 086.23 € HT**
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les marchés en question et tout document nécessaire à leur réalisation

Les crédits budgétaires sont inscrits au BP 2018.

## **6) Travaux à l'Espace « La Forêt » : demande de subventions**

Suite à l'accession du BCGO en championnat PRO B lors de la saison 2018/2019, il s'avère nécessaire de mettre en conformité l'équipement de la salle Adrien ZELLER pour répondre aux exigences de la Ligue Nationale de Basket. Ce règlement impose de nombreux aménagements et des travaux obligatoires, qui sont à effectuer durant les mois de juillet et d'août avant la reprise du championnat : il s'agit de la rénovation du parquet (ponçage, peinture, vitrification), de l'acquisition de paniers auto-stables, de la mise en conformité du matériel d'affichage sportif, et de l'aménagement d'une nouvelle table de marque. Le coût de ces travaux est de 70 000 € HT.

Le budget de la commune n'étant pas en mesure de supporter la totalité de cet investissement, considérable et imprévu, la commune sollicite plusieurs partenaires institutionnels pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle.

**Après en avoir délibéré,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, décide, à l'unanimité :**

- **DE SOLLICITER** l'Etat, la Région Grand Est, le Conseil Départemental du Bas-Rhin et la Communauté de Communes de la Basse Zorn pour l'attribution d'une subvention,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à leur réalisation.

## **7) Approbation d'un contrat de fourniture d'électricité à l'Espace la Forêt**

Par délibération du 23 janvier 2017, la commune a signé un contrat de fourniture d'électricité à ES Energies Strasbourg pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2018. N'ayant pas besoin de procéder à une consultation compte tenu de la consommation du site, ES Energies Strasbourg propose de renouveler le contrat sur un an, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019. Les tarifs étant plus intéressants au cours de l'été, deux versions ont été proposées : une version « 100% à prix de marché » ou une version « avec un taux d'ARENH ».

La formule « avec taux d'ARENH » présente l'avantage de proposer un prix énergie plus faible mais qui est révisable en cas d'évolution de l'ARENH (*le dispositif ARENH est effectif depuis le 1er juillet 2011, et son prix n'a, pour l'instant, jamais évolué*).

Tableau comparatif (prix indiqués en HT/kWh) : 4 types de tarifs selon saisons et heures.

	<b>HIVER</b> (novembre à mars)			<b>ETE</b> (avril à octobre)	
	<b>Heures Pleines</b>	<b>Heures Creuses</b>		<b>Heures Pleines</b>	<b>Heures Pleines</b>
Contrat actuel 2017-2018	0.06233 €	0.04218 €		0.04743 €	0.03260 €
<b>PROPOSITIONS DE CONTRAT ANNEE 2019</b>					
Version ARENH	0.07691 €	0.05380 €		0.05042 €	0.03306 €

**Après en avoir délibéré,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, décide, à l'unanimité,**

- **D'APPROUVER** le contrat de fourniture d'électricité à ES « avec taux d'ARENH » pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le contrat,

- **DE CHARGER** Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

## **8) Demande de subventions voyages scolaires**

Par courrier reçu le 08 juin dernier, le lycée-collège André Maurois de Bischwiller sollicite une subvention pour un élève domicilié à Gries (Guillaume LANZI, 9 rue de Weitbruch) pour une participation aux Jeux Internationaux de la Jeunesse qui ont eu lieu à Vesoul du 12 au 16 juin dernier.

Par courrier reçu le 16 avril dernier, Mme Christine WYTTENBACH sollicite une subvention pour sa fille Emma, domiciliée à Gries 59 route de Bischwiller, qui a participé à un séjour ski à Châtel du 11 au 16 mars organisé par le collège Foch de Haguenau.

**Après en avoir délibéré,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, décide à l'unanimité,**

- **DE VERSER** une subvention de 35 € à M. et Mme LANZI et de 42 € et à M. Mme WYTTENBACH ;

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2018

## **9) Tarifs de l'école de musique 2018-2019**

La commune avait cette année 48 personnes inscrites au 1<sup>er</sup> trimestre de l'année 2017-2018, dont 20 domiciliées à Gries. Concernant les tarifs, il est proposé comme pour les années précédentes de les augmenter de 2% arrondi par rapport à l'année scolaire 2017-2018

<b>PRESTATION</b>	<i>TARIF TRIMESTRIEL 2017/2018</i>	<b>TARIF TRIMESTRIEL 2018/2019 (+2%)</b>
<b>1 enfant par famille</b>	<i>141,00 €</i>	<b>144.00 €</b>
<b>2 enfants par famille</b>	<i>240,00 €</i>	<b>245.00 €</b>
<b>3 enfants par famille</b>	<i>308,00 €</i>	<b>314.00 €</b>
<b>4 enfants par famille</b>	<i>364,00 €</i>	<b>371.00 €</b>
<b>Instrument seul sans solfège</b>	<i>86,00 €</i>	<b>88.00 €</b>
<b>2ème instrument</b>	<i>39,00 €</i>	<b>40.00 €</b>
<b>Éveil musical par enfant</b>	<i>52,00 €</i>	<b>53.00 €</b>
<b>Adulte</b>	<i>175,00 €</i>	<b>178.00 €</b>
<b>Frais fixes pour les extérieurs</b>	<i>23,00 €</i>	<b>24.00 €</b>
<b>Adulte + enfant de la même famille</b>	<i>Réduction de 10%</i>	<b>Réduction de 10%</b>

**Après en avoir délibéré,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, décide, à l'unanimité**

- **DE FIXER** les tarifs de l'école de musique pour l'année scolaire 2018-2019 comme indiqué ci-avant.
- **DE FIXER** les salaires des professeurs et du directeur tel que prévu à la grille indiciaire de la fonction publique,
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tous les documents relatifs à la convention avec l'ADIAM.



## **10) Approbation du Plan Communal de Sauvegarde**

La loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile relative à la prévention des risques de toute nature, l'information, l'alerte des populations ainsi que la protection des personnes, des biens et de l'environnement impose dans son article 13 l'élaboration de Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) par les communes. Celui de Gries a été approuvé par délibération du 6 mai 2013. Une nouvelle version réactualisée est présentée par M. le Maire au Conseil Municipal.

Ce document est un outil opérationnel essentiel d'aide à la gestion de crise face à des évènements exceptionnels, qui permet de prévenir et de sauvegarder la population.

- Il décrit les moyens mis en place pour recevoir une alerte, les mesures d'organisation pouvant être mis en œuvre pour informer et alerter la population, les missions essentielles à tenir en cas de crise.
- Il recense les moyens humains et matériels disponibles sur la commune en vue d'accompagner et de soutenir la population.

**VU** les articles L.2122-1, L2212-2, L2212-4 et L2215-1 du Code général des collectivités territoriales, relatifs aux pouvoirs de police du Maire,

**VU** l'article L 731-3 du code de la sécurité intérieure,

**VU** la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile,

**VU** le décret n° 2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au plan communal de sauvegarde,

**Après en avoir délibéré,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, décide, à l'unanimité**

- **D'APPROUVER** le Plan Communal de Sauvegarde de la commune de GRIES,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à transmettre les éléments du Plan Communal de Sauvegarde aux différents services concernés (*Préfecture et Sous-Préfecture, DDT, SDIS, DDSP*),
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents concernant cette affaire.

## **11) Versement de la prime de fin d'année aux agents qui partent en cours d'année**

Par délibérations du 28 avril 1997 et du 15 décembre 2018, un complément de rémunération, appelé prime de fin d'année, est accordé à l'ensemble du personnel de la Commune en fonction, titulaire ou non, quelle que soit la date d'engagement, versé avec le traitement du mois de décembre. Ce complément est égal au montant brut indiciaire du mois de décembre de l'année en cours.

Pour les agents qui quittent la collectivité pour quelle que raison que ce soit (départ à la retraite, mise en disponibilité, mutation, ...), la prime de fin d'année pourrait être versée au prorata de leur temps de présence au moment de leur départ. Le montant serait égal au montant brut du dernier salaire versé.

**Après en avoir délibéré,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, décide, à l'unanimité**

- **DE VERSER** la prime de fin d'année aux agents qui quittent la collectivité au prorata de leur temps de présence au moment de leur départ.

## **12) Modification d'horaire de travail de postes d'ATSEM à l'école maternelle**

Il s'agit des postes occupés par Marielle LITSCHGY et Tania PETER

Cette évolution est proposée en raison du départ anticipé à la retraite de Marie-Rose GARNIER à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018, et de la suppression d'une classe à compter de la prochaine rentrée. D'un commun accord avec les personnes intéressées, il a été convenu d'augmenter le volume horaire (heures payées) de Mesdames LITSCHGY et PETER à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 pour passer de 27/35<sup>ème</sup> à 29.5/35<sup>ème</sup> par semaine. En heures travaillées, elles passent de 30.5/35<sup>ème</sup> à 33/35<sup>ème</sup> par semaine durant la période scolaire.

**Après en avoir délibéré,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, décide, à l'unanimité**

- **DE PORTER** de 27/35<sup>ème</sup> à 29.5/35<sup>ème</sup> la durée hebdomadaire de service rémunérée des postes d'ATSEM occupés par Mesdames Marielle LITSCHGY et Tania PETER, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018.

## **13) Rapport d'activités Réseau GDS pour l'année 2017**

Le document a été transmis par mail aux conseillers avec le plan du réseau sur la commune

Quelques infos clés sur la concession de GRIES.

- 9.4 kms de réseau de distribution sur la commune
- 246 points de consommation (*compteurs*) ; 264 branchements ; 6 446 MWh acheminés en 2017
- 6 714.17 € de dépenses d'investissement (*branchements*)
- Aucun incident notable ni fuite constatée en 2017

**LE CONSEIL MUNICIPAL** prend acte du rapport d'activités Réseau GDS pour l'année 2016.

## **14) Renouvellement du contrat de concession avec Réseau-GDS**

La commune de Gries a signé un contrat de concession avec R-GDS le 23 mars 1992 pour une durée de 30 ans pour la distribution exclusive du gaz aux clients publics et privés au moyen d'un réseau de conduites. Celui-ci arrivera à échéance le 28 février 2022.

Il est proposé d'anticiper la fin du contrat et de le renouveler dès à présent pour une nouvelle période, de 40 ans cette fois. Ce renouvellement aura une incidence positive pour le budget de la commune à compter de l'année prochaine, avec le versement d'une redevance de concession par R-GDS, qui n'existait pas jusqu'à présent.

**Après en avoir délibéré,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité**

- **APPROUVE** le projet de contrat de concession et ses annexes entre Réseau GDS et la commune de GRIES pour une durée de 40 ans à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018,

- **DECIDE** que le contrat proposé et ses annexes se substitueront au contrat actuellement en vigueur dès leur date de signature,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat et ses annexes.

### **15) Compte-rendu annuel d'exploitation du réseau câblé de vidéo pour 2017**

Le document a été transmis par mail aux conseillers. La commune dispose de 1072 prises et de 6 abonnés collectifs ; on recense 51 abonnés TV (43 numérique et 8 analogique)

**LE CONSEIL MUNICIPAL** prend acte de compte-rendu annuel d'activités.

### **16) Rapport annuel « eau potable » de la CCBZ pour l'année 2017**

Le SDEA gère 5 746 abonnés sur la Communauté de Communes pour 14 199 habitants desservis. Volume de 807 099 m<sup>3</sup> consommés ; 57 m<sup>3</sup> consommés en moyenne par habitant ; 140 m<sup>3</sup> consommé en moyenne par abonné

Prix de l'eau pour 120 m<sup>3</sup> : part fixe : 18.29 € HT/an ; part variable : 0.85 € HT/an

Prix du service « eau potable » au m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup> : 1.42 € TTC

**LE CONSEIL MUNICIPAL** prend acte de compte-rendu annuel d'activités.

### **17) Rapport annuel « assainissement » de la CCBZ pour l'année 2017**

Le SDEA gère 6 685 abonnés sur la Communauté de Communes pour 17 051 habitants desservis.

Volume de 859 890 m<sup>3</sup> assainis ; 129 m<sup>3</sup> assainis / abonné / an

De nombreux ouvrages sont présents sur le territoire :

- Station d'épuration de Weyersheim : capacité 15 255 m<sup>3</sup> par jour, 30 000 équiv-habitants.
- 18 bassins d'orage ; 74 déversoirs d'orage
- 29 stations de pompage ; 4 057 bouches d'égout
- 136,15 kms de réseaux communaux et 19,78 kms de réseaux intercommunaux

Prix du service « assainissement » au m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup> : 2.56 € TTC

**LE CONSEIL MUNICIPAL** prend acte de compte-rendu annuel d'activités.

### **18) Rapport annuel « élimination déchets » de la CCBZ pour l'année 2017**

#### **Ordures ménagères et collecte sélective**

La collecte des ordures ménagères est confiée à SITA Alsace jusqu'en 2019. Leur traitement est assuré par le SMITOM d'Haguenau-Saverne. 2 387 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées en 2017 ainsi que 1 214 tonnes de déchets recyclables. Le refus moyen de tri est de 12.71% (*en nette amélioration par rapport à 2016, 15.9%*) **et est plus important à Gries que dans d'autres communes**

**Déchèteries** : 5 868 tonnes de déchets ont été accueillies dans les déchèteries. 24 357 passages ont été enregistrés à Gries (26 864 en 2016)

**LE CONSEIL MUNICIPAL** prend acte de compte-rendu annuel d'activités.

## **Points divers**

M. le Maire Eric HOFFSTETTER donne des informations sur plusieurs points :

- intervention de l'agent ASVP le mardi 3 juillet 2018 dans la commune, avec plusieurs habitants mécontents d'avoir reçu un avis de mauvais stationnement. Une réflexion sur l'aménagement de la rue des Jardins sera entreprise.
- Rupture à l'amiable du contrat CAP Petite Enfance avec l'apprentie Jessica CEBRAL à l'école maternelle.
- Article sur l'école « Les Roseaux » dans la presse.
- Présentation des deux nouveaux agents de la commune, Lauranne HIRTZ et Corinne KAMMER.

M. le Maire Eric HOFFSTETTER souhaite un bon été et de belles vacances aux conseillers.

## **Agenda**

Jeudi 12 juillet	Noces d'Or époux LANG
Vendredi 13 juillet	20h30 – Cérémonie au Monument aux Morts et remise de trophées 23h – Feu d'artifice au stade
Jeudi 19 juillet	18h – Noces d'Or époux JUND Eugène
Ve 20 – Di 22 juillet	SEEFEST am Ohmbachsee
Mercredi 25 juillet	18h – 90 ans Robert HAMMER
Dimanche 5 août	10h – Tournoi de Pétanque
Jeudi 9 août	Noces d'Or époux STREBLER René
Vendredi 10 août	Noces d'Or époux HEINRICH Charles
Dimanche 19 août	80 ans Suzanne LORENTZ
Samedi 25 août	80 ans Marthe KAST 20h – Match amical BCGO – SIG (ELF)
Mardi 28 août	14h – Comité Technique Mutualisation CCBZ à la mairie
Lundi 3 septembre	8h – Rentrée scolaire
Vendredi 7 septembre	20h – Vente de bois par adjudication (Salle des Fêtes, ELF)
Lundi 17 septembre	20h – Conseil communautaire
Jeudi 20 septembre	20h – Conseil Municipal
Jeudi 8 novembre	20h – Conseil Municipal
Lundi 10 décembre	20h – Conseil Municipal

La séance est levée à 20h10

Le rapporteur  
Alain VOLTZENLOGEL